



Charte éthique

Nos valeurs, nos engagements !



EMITECH
GROUPE

EMITECH EUROCEM ADETESTS ENVIRONNETECH DIRAC PIEME LEFAE EMC

Avant-propos

Nos valeurs sont la passion, la transparence, le professionnalisme et le vivre ensemble, nos principes éthiques sont l'intégrité, le respect, la responsabilité.

Le Groupe Emitech exprime au travers de cette Charte Éthique son engagement pour un comportement responsable et exemplaire afin d'établir un climat de confiance avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, ses concurrents et tous ses partenaires.

Dans un monde de plus en plus complexe et globalisé, nous avons développé un ensemble de règles et de procédures pour que nos activités soient conduites en toute intégrité, dans le respect de nos valeurs, des principes fondamentaux et des lois en vigueur. Celles-ci constituent autant de repères utiles pour tous les membres de notre entreprise et l'ensemble de nos partenaires.

Cet engagement est porté au plus haut niveau de notre entreprise comme en témoigne la signature de cette Charte Éthique par l'ensemble du Comité de Direction.
Cette Charte Éthique est également portée à la connaissance de tous les salariés.

Ainsi, quelque soit sa fonction ou son niveau hiérarchique, chaque salarié se doit d'adopter constamment un comportement empreint d'intégrité et se doit de respecter les règles de conduite décrites dans la présente Charte Éthique. Il en va de la réputation de notre entreprise et de sa performance.

Matthieu COGNET
Président

Julie CHATAIS - SELIGMANN
Directrice Ressources Humaines Groupe

RESPECT DES LOIS

Le Groupe Emitech exerce son activité dans le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux quel que soit le pays d'intervention. Chaque salarié de l'entreprise s'engage à se conformer aux lois et réglementations du pays dans lequel il intervient.

RESPECT DU SALARIÉ ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le Groupe Emitech s'attache à maintenir des relations humaines harmonieuses. Une attention particulière est portée au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux de travail.

Droits Humains Fondamentaux

Chaque salarié contribue aux engagements de l'entreprise en matière de respect des droits humains fondamentaux. Il s'engage notamment à ne pas faire travailler des enfants, à ne recourir à aucune forme de travail forcé et à autoriser la liberté d'association et de représentation.

Prohibition de la Discrimination et du Harcèlement

Chaque salarié s'engage à ne pratiquer aucune discrimination fondée sur le sexe ou sur l'âge, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales, les activités syndicales, les préférences sexuelles, le handicap, les opinions politiques ou religieuses. Il traite avec respect les membres de son équipe, les autres salariés de l'entreprise et toute personne avec laquelle il entretient une relation professionnelle. Chaque manager veille à respecter la sphère privée de ses collaborateurs.

Règles de Santé et Sécurité

Le Groupe Emitech s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les conditions de travail qui préservent la santé et la sécurité des salariés. Chaque salarié connaît, respecte et fait respecter les règles de sécurité applicables.

Épanouissement Professionnel

L'entreprise favorise le développement professionnel, notamment par une politique appropriée de formation professionnelle, et favorise l'initiative et la créativité.

RESPECT DE L'ENTREPRISE

Chaque administrateur, dirigeant, salarié est porteur de l'image de l'entreprise. En toute situation il se doit d'avoir une conduite responsable et éthique et de contribuer à la notoriété positive de la société. Il s'abstient de toute action susceptible de nuire à la réputation et à l'image de la société.

Protection des Actifs

Les droits de propriété intellectuelle de la société (brevets, savoir-faire, secrets de fabrication, concepts industriels....) constituent les principaux actifs et, à ce titre, sont protégés par la loi. Les salariés de l'entreprise ont le devoir de contribuer à protéger et préserver le patrimoine de la société contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement, et notamment de ne pas en user à des fins personnelles.

Conflit d'intérêt

Les salariés de l'entreprise peuvent être susceptibles de se retrouver confrontés à des situations dans lesquelles leur intérêt personnel (ou celui d'un de leurs proches) peut entrer en contradiction avec l'intérêt de l'entreprise. Ces situations doivent être traitées et discutées en toute transparence avec la Direction.

Corruption

Le personnel de l'entreprise ne doit pas exiger ou accepter un pot-de-vin ou un quelconque avantage dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale.

RESPECT DU CLIENT ET DU FOURNISSEUR

La relation commerciale avec le client et le fournisseur doit être fondée sur des principes d'intégrité, de loyauté, de professionnalisme et d'intérêt de la société.

La confiance du client s'acquière et se maintient grâce à un strict respect des droits, à la préservation de ses intérêts et à un souci constant de prendre des engagements qui puissent être tenus.

Qualité de la Relation Commerciale

Nous attachons une grande importance à la relation commerciale, tant en termes de négociation que d'exécution des contrats conclus avec nos clients, en toute intégrité et avec la plus haute exigence éthique. Le Groupe Emitech et ses salariés s'engagent à ne délivrer aux clients que des informations vérifiées et sincères.

Confidentialité des Données

Chaque salarié s'engage à respecter les lois et règlements en matière de protection des données à caractère personnel des clients et/ou prospects et des fournisseurs.

Qualité de la relation fournisseur

Chaque salarié s'engage à ne pas utiliser des services et/ou produits de fournisseurs de manière illégale (ex : téléchargement de logiciels) et qui n'auraient pas fait l'objet d'un contrat entre le Groupe Emitech et le fournisseur.

Confidentialité

Les salariés sont garants de la confidentialité des informations dont ils disposent. Ils s'interdisent de divulguer des informations privilégiées, sensibles ou confidentielles en dehors de l'entreprise ou à des personnes internes non habilitées à connaître ces informations.

Activités Politiques et Religieuses

Chaque salarié ayant des activités politiques et/ou religieuses le fait à titre privé, en dehors des lieux et temps de travail. Par ailleurs, l'entreprise ne contribue ni au financement des partis politiques, ni aux institutions religieuses.

RESPECT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le personnel de l'entreprise s'engage à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses actions en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires...).

GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE, DEVOIR D'ALERTE ET D'ACTIONS

L'instance en charge de la gouvernance de l'Éthique au sein du Groupe Emitech est son Comité de Direction.

Pour toute question relative à l'application de ces règles, le salarié peut demander des précisions à sa hiérarchie. Si celles-ci ne suffisent pas, le salarié peut faire appel à un membre du Comité de Direction.

De même, si un salarié estime que l'une de ces règles n'est pas respectée, il ne doit pas hésiter à exercer son droit d'alerte et en informer sa hiérarchie ou l'un des membres du Comité de Direction. Le Comité de Direction s'engage à préserver la confidentialité liée à l'exercice par un salarié de son droit d'alerte et s'engage à examiner et traiter l'information remontée via des mesures appropriées.

Toute information donnée au cours d'une enquête sera uniquement communiquée aux personnes ayant besoin de la connaître et aucune mesure de sanction ne pourra être prise par le Groupe Emitech à l'encontre d'un salarié ayant signalé de bonne foi une préoccupation ou un manquement d'ordre éthique.

Votre engagement

ENGAGEMENT D'IMPARTIALITÉ

M/Mme _____
veillera en toutes circonstances à respecter son engagement d'impartialité sur tout ce qui concerne l'activité du Groupe Emitech.

M/Mme _____
exerce sa fonction dans le respect des règles de déontologie applicables dans l'entreprise. Il s'interdit tout acte pouvant mettre en défaut son impartialité, de solliciter ou d'accepter un avantage quelconque d'un tiers en échange de l'exécution d'un acte entrant dans ses fonctions ou facilité par ses fonctions, ou d'user abusivement de son influence.

M/Mme _____
s'engage à prévenir son responsable hiérarchique s'il a connaissance d'une situation qui pourrait le confronter ou confronter le Groupe Emitech à un conflit d'intérêt.

Fait _____, le / ____ / ____ / ____

Signature
M/Mme _____

Document à retourner complété au service des
Ressources Humaines